



## **SIGNALISATION D'INTERET LOCAL**

Suite à la loi sur le Grenelle de l'environnement et conformément à la réglementation en vigueur.

Le conseil municipal a décidé, lors de sa séance du 3 avril dernier, la mise en place d'une signalétique d'intérêt local (SIL).

Cette SIL aura pour charte graphique celle des monts d'Ardèche et son emplacement sera validée en accord avec la DDT.

Toute personne intéressée par une signalétique pour son activité peut télécharger l'imprimé sur le site de la mairie ou venir le retirer en mairie.

Les demandes seront prises en compte jusqu'au 15 mai inclus.